

## Procès-verbal du Conseil des études et de la vie universitaire Séance du 16 avril 2008

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LANCIEN, M. LAPAIRE , Mme MANES-GALLO, M. AUBRY, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÛGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, Mlle BIRAC, M. RACHET, M. CAPEL, Mlle BRUNAUD, M. CHAUVIN-CHUBILLEAU, M. DUBOURG, M. GUILHEM GUERY, M. LOUVRADOUX, Mlle MARCHAND, M. MAURY, Mlle LAUROUA, M. RAVIGNON, M. SCHMITT, M. VEILLET, M. PEYRES.

Le Président ouvre la séance à 14 H 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il indique que cette première séance est consacrée exclusivement à l'élection de la quatrième personnalité extérieure qui doit siéger au conseil, l'intuitu personae.

Le Président propose la candidature de M. François HUBERT, directeur du musée d'Aquitaine. M. HUBERT est âgé de 56 ans ; il a fait des études à Bordeaux3 et à Bordeaux 2. Il a été auparavant directeur du musée de Rennes et de l'écomusée de Marquèze. Il a enseigné la muséologie à l'université de Rennes et dans des universités brésiliennes. Le musée d'Aquitaine est un partenaire actif de notre université. M. HUBERT pourra apporter une présence utile et éclairante, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle de nos étudiants.

M. COQUELIN lit une déclaration au nom des élus de la liste PAR (cf. annexe).

M. ARCELIN regrette que les membres du conseil n'aient pas eu connaissance de la proposition du Président avant la séance.

M. GUILHEM GUERY aimerait savoir les raisons qui ont conduit le Président à présenter cette candidature.

M. VEILLET indique que la liste PAR présente également en séance un candidat. Il ne connaît aucun des deux candidats et il n'est donc pas possible de se prononcer pour l'un ou pour l'autre. Il aurait préféré connaître ces candidatures auparavant.

M. BAILLON se dit très intéressé par la présentation faite par M. COQUELIN mais s'étonne que celui-ci ne souhaite la concertation qu'avec les élus de la liste majoritaire.

M. COQUELIN précise que ces propos voulaient simplement dire qu'il n'y avait pas eu de consultation de la liste PAR et qu'il ne savait pas s'il y avait eu une concertation avec la liste Montaigne 2012.

Le Président vient rappeler que l'épisode électoral est maintenant terminé. Il faut s'occuper de la gestion de cette université et c'est ce qu'il va faire jusqu'au terme de son mandat, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2009, dans l'intérêt des étudiants et des personnels. Une nouvelle campagne électorale viendra en son temps. Il souligne que le délai réduit des convocations est motivé par la nécessité de constituer au plus vite le conseil, compte tenu des travaux à venir. Il comprend tout à fait que cela puisse être gênant. Il propose donc de reporter de 15 jours l'examen des deux candidatures afin que chacun puisse ensuite se prononcer après avoir pris connaissance des deux dossiers. Il salue la candidature de M. BROUCH qui est aussi une très bonne candidature. Ce sont deux candidats remarquables et c'est dommage qu'ils soient l'enjeu de nos conflits internes.

Mme FOURNES souligne que la proposition de la candidature de M. BROUCH n'est pas faite par opposition au Président. Mais c'est beaucoup plus démocratique de pouvoir se prononcer sur deux noms que sur un seul nom. Elle ne souhaite pas que le vote soit reporté comme le propose le Président.

Le Président remarque que l'on lui fait un procès d'intention. Personne n'a été averti des deux candidatures et c'est la raison pour laquelle, puisque ce reproche a été fait, il propose le report du vote.

M. LAPAIRE ne souhaite pas de polémique sur ce sujet. La procédure permet à tout membre du conseil de proposer un candidat. Il est dommage que cette procédure n'ait pas été plus explicitée aux membres du conseil.

Le Président indique que l'on peut effectivement repousser le vote et lancer un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres du conseil.

M. LAÜGT souligne que le conseil est réuni ici dans le cadre d'une procédure raisonnable et raisonnée pour élire le dernier membre qui permettra de constituer le conseil. Il lui paraîtrait dommageable que cette élection soit reportée car le retard dans le calendrier des travaux du conseil aurait des conséquences importantes. En effet, le conseil va devoir examiner un certain nombre de dossiers cruciaux pour la prochaine rentrée. C'est la raison pour laquelle il n'est pas favorable au report de l'élection. Il comprend les arguments proposés et notamment le trop court délai de convocation. Il faudra veiller, à l'avenir, à assurer au conseil une meilleure qualité de fonctionnement. Il estime que les deux candidatures sont intéressantes et honorables et qu'il est possible de se prononcer dès maintenant.

M. VEILLET comprend les urgences qui sont définies et est très gêné de devoir se prononcer sur des personnes qu'il ne connaît pas. Pour sa part, il soutient la proposition du Président de reporter de 15 jours le vote.

M. COQUELIN redit combien il est important que le conseil soit informé le plus longtemps à l'avance et convoqué dans des délais raisonnables. Si une autre candidature a été présentée par les élus de la liste PAR, c'est justement parce qu'ils ne savaient pas si quelque chose avait été fait. Il a souligné la qualité de la candidature de M. BROUCH.

Le Président ne souhaite pas que les personnalités extérieures soient mêlées à nos conflits internes mais force est de constater que les personnalités extérieures sont bien engagées à l'intérieur de notre université. Il n'est pas favorable au report du vote.

Mme LABORDE regrette, au nom de l'intersyndicale des personnels BIATOS, de ne pas avoir eu connaissance du nom des candidats. Pour autant, il ne faut pas bloquer la constitution du conseil compte tenu des échéances à venir. Elle est favorable au déroulement du vote aujourd'hui.

M. ATTEIA indique qu'il convient d'être pragmatique. Il n'est évidemment pas possible de se prononcer sur la qualité des personnes au simple vu de dossiers. Mais il ne faut pas non plus perdre 15 jours. Il souhaite que le vote ait lieu maintenant.

En réponse à une question de Mme BABIN, Mme GAUDY précise que le conseil ne peut pas être réuni pour examiner des dossiers tant que l'intuitu personae n'a pas été désignée.

M. LOUVRADOUX espère que, dans l'avenir, les délais de convocation et l'information des membres du conseil seront améliorés.

M. GUILHEM GUERY rappelle qu'il a été élu sur une liste qui défend des convictions de transparence et de démocratie. Il représente des étudiants envers lesquels il s'est engagé à rendre compte de ce qui se fait dans les conseils. Or, aujourd'hui, il ne serait pas capable de leur expliquer les raisons de son vote ni ce que ces deux personnes peuvent apporter à l'université. En conséquence, il est favorable au report de cette élection

Le Président indique que la multiplicité des candidatures est la règle dans la procédure de désignation de l'intuitu personae. Il justifie le caractère exceptionnel de cette réunion en termes de délais de convocation et de présentation des dossiers par l'urgence de la constitution du nouveau conseil. La candidature de M. BROUCH aurait pu être présentée tout à fait simplement et normalement. Ce qui a motivé son intervention et sa proposition de repousser l'élection, ce sont les propos qui ont accompagné la présentation de cette candidature. Néanmoins, et compte tenu qu'une majorité de membres demande que le vote ait lieu, il soumet au vote du conseil les deux candidatures : M. HUBERT et M. BROUCH.

Les trois élus étudiants de la liste Sud indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote.

**Les résultats du vote sont les suivants :**

➤ Votants = 32

Bulletins blancs ou nuls : 4

M. HUBERT : 8 voix

M. BROUCH : 20 voix

***M. BROUCH est élu intuitu personae au CEVU.***

Le Président clôt la séance à 15 H 10.

Le Président

SINGARAVÉLOU

Je voudrais m'adresser à tous les membres de ce conseil pour vous exposer la position des élus PAR, au nom desquels je m'exprime ici, concernant l'approbation de la proposition présidentielle qui nous est faite en vue de pourvoir le siège de personnalité extérieure au titre de l'intuitu persona.

Mais auparavant, je tiens à évoquer le contexte dans lequel nous nous trouvons depuis quelques mois.

Le vote de la loi LRU le 10 août 2007 par l'assemblée nationale n'a pas seulement modifié les responsabilités des universités et renforcé la présidentialisation de la gouvernance, il a aussi entraîné l'interruption des mandats des précédents élus aux trois conseils de notre université. Personne ne le souligne, mais il faut ici rappeler que la loi s'est permis de priver tous les élus - qu'il convient de saluer et de remercier à cette occasion - d'exercer leur responsabilité jusqu'au terme de leur mandat qui devait s'achever en 2009. Tous les élus sauf un... le président, qui a pu bénéficier d'une délibération du conseil d'administration le 7 avril dernier lui permettant d'effectuer intégralement son mandat de 5 ans jusqu'au 31 mars 2009, en amputant ainsi au passage le mandat de son successeur qui ne sera lui que de trois années.

Nous savons dans quelles conditions s'est déroulé ce maintien. Malgré l'avis d'une majorité de 14 membres élus du CA sur les 22 qu'il comprend expliquant clairement qu'ils voteraient contre le maintien afin d'installer un nouvel exécutif pour les quatre prochaines années, le président de cette université a été maintenu de justesse lundi 7 avril grâce aux suffrages des personnalités extérieures (qu'il a lui-même proposées) et de sa voix prépondérante, et nanti du seul soutien de 8 représentants au plus des personnels et des étudiants. Les élus de la liste PAR avaient accepté d'approuver la liste des personnalités extérieures présentée par le Président pour ne pas bloquer le processus démocratique. Ils espéraient que ces personnalités considéreraient que la délibération importante à laquelle elles étaient exceptionnellement conviées était d'une nature telle qu'elles s'abstiendraient de voter considérant qu'il

s'agissait là d'un choix interne à l'université. Malgré cela, au moins cinq d'entre elles se sont exprimées en faveur du maintien. Cet épisode qui, sous couvert de légalité, bafoue l'expression démocratique des personnels et des étudiants de cette université, nous invite aujourd'hui à plus de circonspection quant à l'approbation des personnalités extérieures dont le poids, on le voit, n'a fait que se renforcer sous l'impulsion de la LRU.

Or, pour l'élection aujourd'hui de l'intuitu persona du CEVU, nous faisons deux constats.

Le premier, c'est que nous n'avons aucunement été informés du choix présidentiel qui nous est présenté aujourd'hui. Nous le regrettons tant cette décision ne peut être prise à la légère et sur la seule foi des informations qui nous sont à présent livrées. Nous avons fait une grande partie de notre campagne sur l'amélioration des voies d'information de l'ensemble des personnels, des étudiants et de leurs élus. Nous considérons que l'une des plaies de la gouvernance, telle qu'elle a été pratiquée ces dernières années, c'est de n'avoir jamais suffisamment privilégié la concertation, la discussion au point de mettre les élus des conseils en position de devoir trop souvent accepter sans sourciller des décisions prises en amont de peur de bloquer le fonctionnement de notre établissement. Nous demandons à l'avenir que les conseils, et ici le CEVU, puissent exercer pleinement leur fonction délibérative. Cela passe par une information préalable et, je le souligne au passage, par l'élaboration d'un calendrier prévisionnel des réunions qui permette à chaque élu de se rendre disponible et par l'envoi d'une convocation qui respecte les délais usuels, à savoir au moins huit jours avant la date de la réunion et de préférence quinze jours tant que les statuts – rendus en grande partie caduques par la loi LRU – n'auront pas été utilement modifiés et précisés. Nous nous engageons à veiller scrupuleusement à ce que l'information des élus soit satisfaisante et que les délais de convocation soient respectés.

Le second constat, qui n'est que la conséquence du premier, c'est que cette proposition n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable des listes majoritaires des collègues enseignant, des organisations étudiantes et des syndicats ou liste d'élus BIATOS. Faute d'avoir pu obtenir cette concertation qui nous semblait pourtant une évidence et qui aurait pu apparaître comme une marque de considération, nous ne pouvons que refuser la

candidature avancée et ce indépendamment de la qualité de la personne qui nous est proposée aujourd'hui.

Nous préférons présenter au Conseil une autre candidature, celle de Monsieur Joël Brouch, directeur de l'Office Artistique de la Région Aquitaine. L'entrée dans ce conseil d'une telle personnalité présenterait plusieurs intérêts que je voudrais à présent exposer.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire est certes consulté « sur les orientations des enseignements de formation initiale et continue, sur les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières et sur l'évaluation des enseignements, l'orientation des étudiants et leur insertion professionnelle » mais il a aussi pour fonction de « favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives ». Cette dernière dimension de nos travaux doit, nous le croyons, être davantage valorisée, tant l'avenir de notre établissement dépend aussi de sa capacité à mobiliser ses ressources internes mais également externes pour développer sa présence dans le champ culturel et associatif. Or, l'un de nos premiers partenaires pour réussir dans cette voie, c'est le Conseil Régional d'Aquitaine. L'entrée du directeur de l'OARA, l'une des agences culturelles du Conseil Régional, serait de nature à sensibiliser la région aux initiatives étudiantes comme aux projets pédagogiques qui s'appuient sur l'ouverture de l'université à l'espace public, toutes disciplines confondues.

Depuis longtemps déjà, l'OARA est un partenaire régulier du service culturel de l'université et a prouvé son attachement à soutenir nos projets. Cet organisme impliqué dans le champ du spectacle vivant mais aussi dans celui de la transmission des savoirs dans le domaine culturel, par la voix de son directeur, pourrait apporter son expertise sur les dossiers que nous serons amenés à soutenir. Y compris dans le cadre du plan Campus.

L'accord que Joël Brouch a bien voulu nous donner de participer assidûment à nos travaux s'il était

élu, est une occasion de tisser des liens plus étroits entre l'université et une personnalité influente de la

sphère culturelle et du monde associatif. Sa volonté, qu'il a manifestée à de nombreuses reprises, de

favoriser l'inscription de l'université dans le territoire aquitain par le biais de manifestations culturelles

ou de rencontres professionnelles est un gage de son intention de porter avec nous un regard

bienveillant sur toutes les mesures que nous serons amenés à préconiser pour valoriser, à l'échelle de

la région, l'image de notre université et de ses acteurs.

Je sais, en outre, pour en avoir longuement discuté avec lui, que c'est un homme qui défend l'idée d'un service public d'éducation ouvert à tous, capable de répondre aux demandes nouvelles de formation - en particulier professionnelle et continue. Il est comme beaucoup d'entre nous ici, extrêmement sensible au fait que se développe ces dernières années un marché privé de la formation - dont la qualité n'est pas toujours indiscutable - que l'université n'est pas encore à même de concurrencer efficacement. Il travaillera à nos côtés pour que nous sachions élaborer une offre de formation susceptible de mieux prendre en compte les besoins recensés du marché de l'emploi tout en garantissant un haut niveau de connaissances et d'exigence critique qui reste notre atout majeur.

Ancien étudiant de cette université avant d'être directeur du théâtre de Villeneuve-sur-Lot, directeur de l'action culturelle et du développement territorial à l'Opéra de Bordeaux puis jeune directeur de l'OARA (il a 42 ans et vous trouverez toutes les précisions dans le document qui vous est distribué), il aura à cœur, s'il entre dans notre conseil, de prendre

en compte les spécificités de notre établissement qu'il connaît bien, pour nourrir notre projet mutuel de le voir rayonner davantage tant par le dynamisme de ses formations que par sa présence dans la vie culturelle régionale.  
Pour toutes ces raisons, nous soutenons sa candidature et appelons les membres de ce conseil à l'élire au titre de l'intuitu persona.

JY Coquelin